



Mise à l'enquête publique

Administration communale

Route d'Anzère 1
CH-1966 Ayent
T +41 (0)27 399 26 26
info@ayent.ch
www.ayent.ch

Bulletin officiel du 27 janvier 2023

L'administration communale d'Ayent, d'entente avec le Service de la mobilité, soumet à l'enquête publique **le projet de restructuration complète de la route de Rougenan sur la route cantonale RC 533**, au lieu-dit « Botyrette » sur le territoire de la commune d'Ayent, pendant **trente** jours, conformément aux articles 39 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (LR).

D'entente avec le Service des forêts, de la nature et du paysage, arrondissement Valais central et en application de la loi fédérale sur les forêts (LFo) du 4 octobre 1991, de la loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011, et de l'article 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 30 janvier 2013, le Service de la mobilité met à l'enquête publique le dossier de défrichement suivant :

Requérant : Service de la mobilité

Lieu-dit : Botyrette

But du défrichement : restructuration de la route de Rougenan

Surface de défrichement définitif : 56 m²

Coordonnées centrales : 2'597'597 / 1'124'921

Une autorisation au sens de l'art. 41c de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux) et de l'art. 13 al. 8 de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007 (LcACE) pour construction dans l'espace réservé aux eaux est également demandée.

Les plans peuvent être consultés pendant ce délai au bureau du service technique communal (Place de la Pentecôte 6 - 1966 Ayent), au Service de la mobilité Bâtiment Mutua, (rue des Creusets 5, à Sion), ainsi qu'au Service de la mobilité arrondissement 2 - Valais central (rue de la Traversière 3, à Sion).

Les oppositions éventuelles doivent être motivées et adressées par écrit en deux exemplaires, sous pli recommandé, à l'administration communale d'Ayent dans un délai de trente jours à compter de la présente publication.

Ayent, le 6 janvier 2023

L'ADMINISTRATION COMMUNALE